

Comité de Quartier Brivazac-Candau Monsieur Dominique BURTIN 37 Avenue De Candau 33600 PESSAC

Pessac, le 0 5 A0UT 2024

Objet : Aménagements avenue Marc Desbats / conséquences sur l'avenue de Brivazac

Nos références : LR/VH – GDU 401010 Affaire suivie par : Laure ROMANI

Monsieur le Président,

Votre demande courrier concernant l'avenue Marc Desbats a retenu toute notre attention.

Nous vous confirmons que dans le cadre du projet d'aménagement à venir, la suppression du tourne à gauche de l'avenue Desbats vers l'avenue de Brivazac n'est pas prévue.

Par ailleurs, la mise en place d'une "rue aux écoles" n'est pas réalisable du fait de la configuration de la rue.

En effet, cela rendrait impossible la desserte par des véhicules légers à un trop grand nombre d'habitations et à l'école maternelle.

Regrettant de ne pouvoir vous formuler une meilleure réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane MARI Adjoint au Maire

Delégué à la Proximité, aux Mobilités À la Sécurité et aux Espaces Publics

1 Tai